Grand-Vicaire de l'Abbé; mais il n'agissoit deja plus au nom de ses associés pour l'œuvre des Missions; il agit au contraire dans l'acte d'installation, tant pour lui & en son nom , en qualité de Directeur du Séminaire des Ecclésiastiques, pour la conversion des insideles, que pour le sieur Poitevin & autres associés à la direction du Séminaire.

Ce changement, léger en apparence, préparoit une ulurpation dont on est loin d'imputer le projet à ces pieux Ecclesiastiques, qui se laissant séduire par des gens d'afsaires, ne sentirent peut-être pas eux-mêmes les conséquences de ces actes dont leurs successeurs ont abusé; quoiqu'il en soit, le projet annoncé par l'acte du 27 Octobre 1663, fut consommé par un autre acte du 10 Mars de

l'année suivante.

des

our

nd

THE

mi-

nés

de

les

84

ies,

rge

:01-

ee,

urs

CES

toit

en

Les

Sep-

18

ffe-

c le

de de

ii le

Lct-

aux

eurs

lion

r le

né &

eres )

r les

and

Dans cet acte qui fut artificieusement dressé; on sit déclarer aux sieurs Poitevin & Gazil qu'ils avoient accepté la remise qui leur avoit été faite par MM. de Morangis & de Garibal, qu'ils avoient fait les démarches nécessaires pour parvenir à l'obtention des Lettres-Patentes, qu'ils avoient acquité les charges, & fait plusieurs dépenses pour la Communauté du Séminaire, en attendant le retour de ceux avec qui ils étoient de concert pour ce dessein, & qui devoient faire avec eux le Corps du Séminaire, & attendu qu'ils étoient alors Tous présens & que leur intention avoit toujours été de les affocier pour l'acceptation du Séminaire, ils déclarerent qu'ils affocioient par le présent acte avec eux également, » les sieurs de Meurs, Bezard, Fermanel & Lambert, en » toutes les choses qui leur avoient été remises par les » sieurs de Morangis & de Garibal, pour y avoir avec » eux le même droit & en supporter également les charges «.

L'objet de cet acte est facile à connoître; on voulut exclure à jamais de la direction & de l'administration du Séminaire les associés pour l'œuvre des Missions, qui travailloient dans les paysétrangers, c'est-à-dire, les Evêques & leurs Missionnaires, qui pouvoient un jour être rappellés au Séminaire par les affaires de leurs Eglises, ou que les maladies, la vieillesse & les persécutions pourroient forcer